

Rapport au G20 "Compact with Africa"

Tunisie

Objectif: Améliorer les conditions de l'investissement (domestique et extérieur)

La Tunisie a engagé une refonte totale du cadre d'investissement, dans l'objectif de dynamiser l'investissement privé, aussi bien domestique qu'extérieur.

Cette refonte s'est caractérisée par l'adoption sur la période 2016-2017, de la Loi sur l'Investissement et de ses textes d'application, libéralisant ainsi l'investissement et mettant sur le même pied d'égalité en droits et en obligations, l'investisseur tunisien et l'investisseur étranger. Elle s'est également caractérisée par l'adoption d'une nouvelle loi sur les avantages fiscaux, d'une nouvelle loi bancaire, d'une nouvelle loi des procédures collectives et d'une nouvelle loi de la concurrence.

Plus globalement, la Tunisie a adopté un Plan de Développement Economique et Social (2016-2020) articulé autour de cinq piliers : (1) la bonne gouvernance, la réforme de l'administration et la lutte contre la corruption ; (2) la transition d'une économie à faible coût, vers un hub économique ; (3) le développement humain et l'inclusion sociale ; (4) la concrétisation des ambitions des régions ; (5) l'économie verte, pilier du développement durable.

La Tunisie a en outre achevé sa transition démocratique en 2014, par la tenue d'élections législatives et présidentielle. Le processus démocratique a été consolidé en 2016 par la mise en place d'un Gouvernement d'Union Nationale et l'adoption du Document de Carthage fixant les priorités suivantes : (1) gagner la lutte contre le terrorisme, (2) accélérer le rythme de croissance économique et de l'emploi, (3) lutter contre la corruption et instaurer les principes de bonne gouvernance, (4) maîtriser les finances publiques et mettre en œuvre une politique sociale efficace, (5) mettre en place une politique spécifique dédiée aux villes et aux collectivités locales, (6) promouvoir l'efficacité de l'action gouvernementale et renforcer les institutions publiques.

En septembre 2017, le Chef du Gouvernement d'Union Nationale annonce la mise en place d'un plan de réformes structurelles et de relance économique visant quatre principaux objectifs à l'horizon 2020 : (1) la maîtrise du déficit budgétaire à 3% du PIB ; (2) un taux d'endettement inférieur à 70% du PIB ; (3) la maîtrise de la masse salariale pour la ramener à 12,5% du PIB ; et (4) une croissance économique de 5% en 2020.

Ce plan porte sur l'accélération des réformes structurelles visant l'amélioration du climat des affaires et la stabilisation des grands équilibres macroéconomiques : la réforme fiscale, la réforme de la fonction publique, la modernisation de l'administration publique, la réforme des caisses sociales, la réforme de la gouvernance des entreprises publiques, la réforme du financement de l'économie et la réforme de la compensation des produits de première nécessité. Il porte également sur un programme de relance axé sur la dynamisation des partenariats publics-privés et l'identification de projets pour une enveloppe de financement de 5,2 milliards de dinars (soit environ 1,8 milliard d'euros).

Des efforts sont donc faits par les autorités, en vue d'améliorer l'environnement des affaires et lever les obstacles :






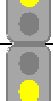



- réglementaires : ils sont liés à l'accès au marché du fait de l'existence d'un nombre important d'autorisations sectorielles et administratives à l'investissement. Le Gouvernement Tunisien




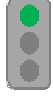




œuvre actuellement à la simplification des procédures, à la levée d'un grand nombre d'autorisations et à l'établissement d'une liste négative à l'horizon 2020.









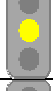


- logistiques : l'infrastructure portuaire et intermodale ainsi que la logistique ne sont pas suffisamment développées pour répondre aux exigences des investisseurs notamment étrangers. A ce niveau, les autorités se sont engagées d'une part, à augmenter la capacité portuaire par la mise en place de nouveaux équipements et l'augmentation du nombre de quais dans les ports existants et d'autre part à concrétiser le projet de port en eaux profondes.
- financiers : le financement de l'investissement constitue un frein à l'initiative privée. Il présente un coût élevé pour l'accès au financement, notamment pour les PME, en plus du rôle insuffisant du capital investissement. La réforme du secteur bancaire et financier (restructuration bancaire, capital investissement, micro-finance, création d'une banque des régions, etc.) est en revanche, à un stade très avancé de mise en œuvre. De même, de nombreuses lignes de crédits de financement des PME sont signées dans le cadre d'accords bilatéraux.

Rapport au G20 "Compact with Africa" – Matrice de politiques Tunisie

Objectif: Améliorer les conditions de l'investissement (domestique et extérieur)

Secteur	Actions du Gouvernement	Indicateurs	Horizon	Suivi	Apport des partenaires
Cadre Macroéconomique					
Assurer la soutenabilité budgétaire	Maitrise et qualité des dépenses publiques : - Réforme de la fonction publique : exécution du plan de départs anticipés à la retraite et de départs négociés ; amélioration de la qualité des services publics.	- Cibler une masse salariale de 12,5% du PIB (contre 14,5% en 2016).	2020		- FMI, BM, BAD, UE, USAID, OCDE, Allemagne, et AFD
	- Réforme de la gestion des finances publiques	Adoption de la Loi Organique du Budget	Décembre 2018		
	Mobilisation des recettes propres de l'Etat : modernisation de l'administration fiscale	- Accroître la part des recettes fiscales dans les recettes propres de l'Etat (actuellement de l'ordre de 88%) et améliorer la structure des recettes fiscales.	2020		
		- Mise en place des standards basiques du paquet BEPS	Décembre 2020		
		- Signature de la convention multilatérale sur BEPS	Janvier 2018		
		- Opérationnalisation de la direction des grandes entreprises	2018		
		- Recettes fiscales : 22% du PIB	2020		
		- Impôts directs : 35% des recettes fiscales totales	2020		
	Mobilisation des sources de financement du Budget de l'Etat : Gestion de la dette à travers la Création d'une Agence du Trésor.	- Stabiliser le ratio de l'endettement public à moins de 70%.	Fin 2020		

	<p>Réduire les risques budgétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de retraite : Adoption et mise en œuvre de la réforme des caisses de retraites pour assurer la soutenabilité financière à moyen et long-terme et l'équité du système 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de la CSS 	2017		- BM, BIT, ESCWA, BERD et AFD
		<ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'une nouvelle loi sur les retraites 	2019		
	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises publiques : Adoption d'une stratégie de réforme et d'un plan d'actions pour améliorer la gouvernance des entreprises publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'un plan d'action de la stratégie de réforme des entreprises publiques. 	2017		
Cadre d'investissement					
Environnement des affaires et cadre juridique de l'investissement	<p>Mise en place d'un nouveau cadre juridique de l'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi de l'investissement : loi n°2016-71 du 30 septembre 2016. - Simplifier les autorisations d'investissement selon le décret n°2017-390 du 9 mars 2017 - Publier une liste négative d'activités encore soumises à autorisations ou à cahier de charges - Loi portant refonte du dispositif des avantages fiscaux : loi n°2017-8 du 14 février 2017, - Décret gouvernemental n° 2017-389 du 9 mars 2017, relatif aux incitations financières au profit des investissements réalisés dans le cadre de la loi de l'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression de 46 autorisations de la Commission Supérieure de l'Investissement pour des activités de services non totalement exportatrices promues par des étrangers détenant plus de 50% du capital et 16 autorisations liées aux activités industrielles et de services 	2017		- PAAA GIZ, IFC, USAID, BERD et OECD
		<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'une liste négative d'activités soumises à autorisations ou à cahier de charges 	2018		
		<ul style="list-style-type: none"> - Supprimer le maximum d'autorisations (étude en cours) 	2020		
		<ul style="list-style-type: none"> - Parution de la loi de l'investissement et de ses décrets d'application 	2016/2017		
		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du Conseil Supérieur de l'investissement 	2017		

		- Mise en place de l'Instance Tunisienne de l'investissement	2017		
		- Mise en place du Fonds Tunisien de l'investissement	2019		
		- Classement de la Tunisie dans le Top 50 (Doing business)	2020		
	- Politique active de lutte contre la corruption	- Publication de la loi organique relative à la Haute Instance Indépendante de lutte contre la corruption	2017		
Protection de l'investissement et règlement des différends	- Garantir à l'investisseur étranger le recours à un arbitrage international	- Parution de la loi de l'investissement	2016		IFC
Facilités de préparation des projets	- Nouvelle classification des zones de développement régional	- Fixation des zones de développement régional par le décret relatif aux incitations financières au profit des investissements réalisés dans le cadre de la loi de l'investissement	2017		
	- Établir des nouvelles procédures et avantages spécifiques aux projets à intérêt national	- Faciliter l'implémentation de 5 projets à intérêt national	2018		
Développement des PPP	- Opérationnalisation des PPP	- Stabilisation du pipeline des projets PPP 2018-2020	2018		OCDE, BAD, BERD, IFC
Cadre de financement					
Réduction des risques de l'investissement	Approbation du projet du code des organismes de placement collectif	- Augmentation des financements des jeunes entreprises et entrepreneurs de 200Md à 500Md annuellement.	2019		BM et BERD
	Révision du cadre légal régissant les procédures collectives.	- Adoption des textes d'application de la loi des procédures collectives.	2018		
	Adoption par l'ARP du projet de la loi organique sur les Bureaux de Crédit.	- Approfondir l'accès au financement pour les TPE et PME et améliorer la gestion des risques.	2018		

Restructuration du secteur bancaire	Mise en œuvre des contrats de performance avec les trois banques publiques BNA, STB, BH, lesquels fixent des objectifs financiers et opérationnels annuels concernant notamment le traitement des prêts non performants et l'amélioration du contrôle des risques.	- Atteindre les objectifs des contrats de performance 2017-2020.	2020		FMI et BM
Développement du marché des capitaux	Renforcement de la supervision des opérations sur les titres du trésor	- transmission par le MoF du nouveau cahier de charges des spécialistes en valeurs du trésor pour signature	juin 2016		BAD
	Développement d'un référentiel efficient pour les émissions et la valorisation mark to market	- Publication officielle de la courbe des taux des bons du Trésor sur le site du Ministère des Finances.	décembre 2017		BAD et BERD
		- Valorisation mark to market à partir de janvier 2018 pour les souches qui vont être ouvertes à l'émission à partir de janvier 2018.	2018		
	Lancement d'un Kit d'accès des PME au financement par le marché.	- Encourager les PME à l'introduction en bourse.	2018		BAD et BERD
Mobilisation des investissements institutionnel et privé	Approbation par un Conseil ministériel restreint du modèle de la Banque des Régions.	- Accroître le financement bancaire des PME dans les régions.	2018		KFW
	Révision de la loi portant sur les taux d'intérêts excessifs pour les entreprises.	- Augmenter la marge de 20% à 33% entre le TEG et le taux excessif de crédit pour les entreprises	Mars 2018		BAD

L'Espagne, la France, l'Italie et la Norvège ont respectivement formulé des propositions d'appui de nature à contribuer directement dans l'amélioration des cadres macro, d'investissement et de financement. Ces dernières, bien qu'elles ne portent pas sur les réformes, elles visent à atteindre les objectifs relatifs aux trois cadres cités et notamment l'impulsion de l'investissement.

Il est aussi à noter que le Royaume Uni a mis en exergue son engagement dans des actions liées aux cadres d'investissement et de financement à travers sa contribution au financement de projets exécutés par les OI et que les Pays Bas se sont engagés dans le fonds fiduciaire dédié au Compact With Africa initié par le groupe BM.



Action réalisée



Action en cours



Avancement non satisfaisant